

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°016-2026)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 13 mai 2026

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 13 mai 2026,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 24 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant Code de santé animale et de santé publique vétérinaire.

Au regard du caractère stratégique du secteur de l'élevage, le Burkina Faso a adopté la loi n°048-2017/AN du 16 mai 2017 portant Code de santé animale et de santé publique vétérinaire.

Cette loi a permis à notre pays de prévenir et de contrôler des maladies animales ainsi que de protéger la santé publique vétérinaire.

Toutefois, après une décennie de mise en œuvre des insuffisances ont été décelées. Des mutations profondes sont également apparues dans les domaines sanitaire, technologique, économique et institutionnel, d'où la nécessité de la révision de ladite loi.

Les innovations majeures sont :

- le renforcement de la qualité du vétérinaire commissionné à travers la consécration de la dénomination « vétérinaire officiel » ;
- la prise en compte des thématiques majeures telles que la Résistance aux antimicrobiens (RAM), le bien-être animal et l'approche One Health « une seule santé » ;
- la possibilité d'accorder une exclusivité à une structure publique vétérinaire pour l'importation de certaines catégories de médicaments vétérinaires jugés d'importance stratégique ;
- la levée des restrictions dans l'exercice de la médecine et de la pharmacie vétérinaires par les services vétérinaires publics ;
- la prise en compte de la médecine vétérinaire traditionnelle ;

- le renforcement des sanctions.

Ce projet de loi s'inscrit dans la vision actuelle du Gouvernement qui est de renforcer le rôle de la souveraineté de l'Etat burkinabè en matière de santé et production animales dans l'optique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative du Peuple.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier (R+5 et R+4) au profit de l'Etat.

Il s'agit d'un ensemble immobilier unique composé d'un bâtiment principal de type R+5 et d'un bâtiment secondaire de type R+4, reliés par des passerelles.

Cet ensemble immobilier a une superficie totale exploitable de 4 055,93 m² avec 85 pièces. Il comprend entre autres, un groupe électrogène, un forage et divers équipements. D'un coût d'acquisition de **trois milliards (3 000 000 000) F CFA**, il est situé au secteur 30 de la ville de Ouagadougou et contribuera à renforcer les capacités immobilières de l'Etat ainsi qu'à réduire le coût des baux administratifs.

Le Conseil a marqué son accord pour l'acquisition de cet ensemble immobilier pour les besoins de l'Administration publique.

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** portant modification du décret n°2026-0348/PF/PRIM/MEF du 27 mars 2026 portant organisation du ministère de l'Economie et des finances.

Cette modification vise à corriger les insuffisances constatées au moment de l'opérationnalisation dudit décret et à prendre en compte des structures opérationnelles dans l'organisation de la Direction générale des impôts.

La modification vise également la prise en compte d'une disposition générale relative à la nomination des chefs de département des directions régionales du ministère de l'Economie et des finances.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Economie et des finances de remplir efficacement ses missions.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Coordonnateur résident du système des Nations unies au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Tikum NJOYA**, en qualité de Coordonnateur résident du système des Nations unies au Burkina Faso.

Le second rapport est relatif à une demande d'agrément portant nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République populaire du Bangladesh auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **MD HABIB ULLAH**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République populaire du Bangladesh auprès du Burkina Faso, avec résidence à Tripoli, en Libye.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant réglementation des fonctions des responsables des structures d'enseignement post-primaire et secondaire.

Ce décret est une relecture du décret n°2018-1092/PRES/PM/MENA/MINEFID/MFPTPS du 03 décembre 2018 portant réglementation des fonctions de chefs d'établissement et d'autres responsables dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire.

Les innovations majeures du décret portent sur la possibilité pour le proviseur/directeur et le censeur d'enseigner dans les établissements où ils occupent des postes de responsabilité ainsi que sur la création du poste de responsable du service de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

L'adoption de ce décret permet un meilleur fonctionnement des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire en vue d'améliorer le rendement des apprenants.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois de Maîtres de conférences agrégés et nominations d'Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'adoption de ce décret permet la création **de trois (03)** emplois de Maîtres de conférences agrégés et la nomination **de trois (03)** Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le deuxième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois de Maîtres de conférences agrégés et nomination d'Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Thomas SANKARA.

L'adoption de ce décret permet la création de **huit (08)** emplois de Maîtres de conférences agrégés et la nomination **de huit (08)** Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Thomas SANKARA.

Le troisième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois de Maîtres de conférences agrégés et nomination d'Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Nazi BONI.

L'adoption de ce décret permet la création de **deux (02)** emplois de Maîtres de conférences agrégés et la nomination de **deux (02)** Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Nazi BONI.

Le quatrième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'un emploi de Maître de conférences agrégé et nomination d'un Enseignant-chercheur dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Norbert ZONGO.

L'adoption de ce décret permet la création **d'un (01)** emploi de Maître de conférences agrégé et la nomination **d'un (01)** Enseignant-chercheur dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Norbert ZONGO.

Le cinquième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois de Maîtres de conférences agrégés et nomination d'Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO.

L'adoption de ce décret permet la création de **deux (02)** emplois de Maîtres de conférences agrégés et la nomination de **deux (02)** Enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 15^e édition du Symposium international de sculpture sur granite de Laongo, prévue du 02 au 23 novembre 2026, dans la commune de Ziniaré, Région de Oubri.

La 15^e édition vise à consolider les acquis tout en développant les compétences artistiques et en élargissant la formation pratique des jeunes sculpteurs.

Elle s'articulera autour de trois 03 composantes principales : le chantier-école, la résidence de création et un colloque scientifique sur le thème « **La sculpture sur granite : expression et construction des identités culturelles** ». Une attention particulière sera accordée aux pays de la Confédération des Etats du Sahel afin de valoriser les liens historiques et culturels qui unissent ces nations.

Organisé tous les deux ans, le Symposium international de sculpture sur granite de Laongo est un rendez-vous artistique majeur au Burkina Faso. Il offre aux sculpteurs burkinabè et étrangers un cadre privilégié d'expérimentation, de création et de transmission de savoir-faire.

L'innovation majeure de cette 15^e édition porte sur l'élaboration et l'édition d'un catalogue des œuvres destiné à documenter, à valoriser l'ensemble des créations issues des différentes éditions et à renforcer la visibilité du site et de la « **destination Burkina Faso à l'international** ».

Au total 20 artistes professionnels burkinabè et étrangers ainsi que 15 stagiaires sont attendus à cette édition du Symposium.

II.2. Le ministre de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique a fait au Conseil une communication relative à la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage des métiers par les élèves pendant les vacances.

Ce programme vise à offrir à 2300 élèves issus des lycées et collèges l'opportunité d'acquérir, durant les vacances scolaires, des compétences pratiques dans quinze (15) métiers porteurs.

La phase pilote organisée du 15 juillet au 15 septembre 2025 dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, a permis de former 246 élèves dans 12 métiers et domaines de compétences.

La 2^e édition du programme se tiendra du 1^{er} juillet au 30 septembre 2026, dans 13 chefs-lieux de région, à savoir Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Ziniaré, Dédougou, Gaoua, Manga, Tenkodogo, Kaya, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Dori.

Ce programme s'inscrit dans la vision du Président du Faso, le Capitaine Ibrahim TRAORE qui consiste à réformer le système éducatif « **afin de permettre aux jeunes d'apprendre des métiers pour entrer rapidement dans le monde du travail et faire en sorte que l'Université soit un choix et non une obligation** ».

II.3. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à l'organisation par le Burkina Faso du championnat World Boxing Association (WBA/Afrique), prévu le 26 juin 2026 au Palais des sports Ouaga-2000.

Cette compétition mettra en jeu la prestigieuse ceinture WBA/Afrique dans la catégorie des supers-moyens, avec la participation de notre compatriote Abel Hamed NIKIEMA, dit « le Percuteur » classé premier challenger africain selon le classement officiel de la WBA/Afrique.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Wend-Pagnangdé Jean Modeste **SOUBEIGA, Mle 85 910 Z**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bogodogo ;
- Monsieur Denis **COMPAORE, Mle 229 860 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles de Gaulle (CHUP-CDG) ;
- Monsieur Moussa **NABI, Mle 216 730 B**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire Sourô SANOU (CHUSS) ;
- Monsieur Aboubacar Sidiki **SANOU, Mle 216 732 R**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire de Pala (CHUP) ;
- Madame Rosine **NOULA, Mle 312 783 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommée Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) ;
- Madame Kadidia **DISSA/BORO, Mle 229 863 F**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Comptable principal des matières du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Tengandogo.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Ouseni **OUEDRAOGO, Mle 306 760 L**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie IA, 5^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Issa **YAGUIBOU, Officier**, est nommé Responsable du Programme budgétaire 166 « **Sécurisation des zones rurales** », cumulativement avec ses fonctions de Chef d'Etat major de la Gendarmerie nationale ;
- Monsieur Abou Bakar **COMPAORE, Mle 57 721 W**, Inspecteur général de police, catégorie I, 5^e classe, 2^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 168 « **Secteurs spécifiques de sécurité** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la Sécurité intérieure ;
- Monsieur Bantida Samire **YONI, Mle 262 515 M**, Commissaire principal de police, catégorie I, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 167 « **Cybercriminalité et investigation anti-terroriste** », cumulativement avec ses fonctions de Commandant de la Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité ;
- Monsieur Lassana **BARGO, Mle 111 495 E**, Contrôleur général de police, catégorie I, 4^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 139 « **Pilotage et soutien des services** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Barnabé **KABORE, Mle 46 082 U**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie IA, 5^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 086 « **Ressources forestières et fauniques** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des eaux et forêts ;

- Monsieur Thierry Dofizouho **TUINA, Mle 57 710 C**, Inspecteur général de police, catégorie I, grade 5, 2^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 012 « **Sécurisation des zones urbaines** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la Police nationale.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE

- Monsieur Towendé **DAWEGA, Mle 208 435 J**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Madame Noëlle **DOULKOM/ZONGO, Mle 246 962 H**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Madame Mariam **ZAGRE, Mle 225 783 Y**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommée Directrice de la protection et de la promotion des personnes handicapées.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Chiep **SIE, Mle 111 152 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Inoussa **SAWADOGO, Mle 117 065 V**, Conseiller des affaires économiques, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général des Sociétés à capitaux publics et du secteur privé.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Monsieur Idrissa **GUIGMA, Mle 41 929 X**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Chargé d'études.

**F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
TECHNIQUE**

- Monsieur Boukary **NEBIE, Mle 286 831 S**, Enseignant-chercheur, catégorie P, classe initiale, 3^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Valentin **OUEDRAOGO, Mle 116 774 V**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la promotion de la santé, de l'éducation inclusive, de l'équité et du genre ;
- Monsieur Hyacinthe **YAMEOGO, Mle 105 119 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de Nando ;
- Monsieur François Xavier **OUEDRAOGO, Mle 52 267 C**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 12^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Boulkiemdé.

**G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Tibi Didier **ZOUNGRANA, Mle 271 358 B**, Enseignant-chercheur, catégorie P, grade 1, 2^e échelon, est nommé Président de l'Université Thomas SANKARA ;
- Monsieur Dommèbèiwin Juste **METOIOLE SOME, Mle 333 985 T**, Maître-assistant en Sciences économiques, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques à l'Unité de formation et de recherche en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) de l'Université Norbert ZONGO, pour compter du 22 novembre 2025.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Joseph KI-ZERBO, pour compter du 22 novembre 2025 :

- Monsieur Soumaïla **GANSONRE, Mle 358 737 F**, Maître-assistant en Economie au Centre universitaire de Ziniaré (CU-Z), est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques au Centre universitaire de Ziniaré rattaché à l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Monsieur Abdoulganiour Almame **TINTA, Mle 356 357 F**, Maître-assistant en Economie au Centre universitaire de Kaya (CU-K), est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques au Centre universitaire de Kaya rattaché à l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Monsieur Mohamed Tidjane **KINDA, Mle 334 022 K**, Maître-assistant en Economie du développement à l'Institut burkinabè des arts et métiers (IBAM), est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques à l'Institut burkinabè des arts et métiers à l'Université Joseph KI-ZERBO.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Université Thomas SANKARA, pour compter du 22 novembre 2025 :

- Madame Honorine **SANGARE/ILLA, Mle 59 246 A**, Maître-assistant en Sciences de gestion, est nommée Maître de conférences agrégé en Sciences de gestion à l'Unité de formation et de recherche en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) ;
- Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO, Mle 245 752 F**, Maître-assistant en Gestion commerciale, marketing, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences de gestion à l'Unité de formation et de recherche en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) ;

- Monsieur Piabié Jean-Baptiste **BAKO, Mle 366 245 V**, Maître-assistant en Droit international public, est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- Monsieur Samson Mwin Sôg Mé **DABIRE, Mle 375 220 B**, Maître-assistant en Droit public, est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- Monsieur Léon Dié **KASSABO, Mle 216 331 Z**, Maître-assistant en Droit public, est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- Monsieur Oumar **TRAORE, Mle 392 178 B**, Maître-assistant en Droit public, est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- Madame Aïssata **DABO, Mle 360 851 H**, Maître-assistant en Droit privé, est nommée Maître de conférences agrégé en Droit privé à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) ;
- Monsieur Antoine **YERBANGA, Mle 271 356 P**, Maître-assistant en Economie du développement, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques à l'Institut universitaire de formation initiale et continue (IUFIC).

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (UFR/SJPEG) de l'Université Nazi BONI, pour compter du 22 novembre 2025 :

- Monsieur Issa **DIANDA**, Mle **330 035 J**, Maître-assistant en Economie du développement, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques ;
- Monsieur Martin **SAWADOGO**, Mle **375 268 K**, Maître-assistant en Economie du développement, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé à l'Institut de formation et de perfectionnement aux métiers (IFPM) de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO, pour compter du 22 novembre 2025 :

- Monsieur Serge Stéphane **KY**, Mle **334 074 D**, Maître-assistant en Economie, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques ;
- Monsieur Tiatité **NOUFE**, Mle **245 263 L**, Maître-assistant en Economie du développement, est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières ;
- de l'Université Faustin Sié SIB (UF2S) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de l'Université Faustin Sié SIB (UF2S).

A. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Monsieur Kaongo Wilfried Séraphin **KIENTEGA, Mle 54 645 E**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour une dernière période de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Faustin Sié SIB (UF2S) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Issa **TAPSOBA, Mle 111 049 P**, Professeur titulaire ;
- Madame Aissaioulè Pauline **MILLOGO/DAH, Mle 258 253 L**, Chargé de recherche.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Cheick Ali Mohamed **TRAORE, Mle 104 312 F**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Donkora **KAMBOU**, **Mle 83 980 E**, Ingénieur d'agriculture.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Souleymane **YOADA**, **Mle 343 484 H**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CNRST)

- Madame Alizèta **SAWADOGO**, **Mle 334 036 C**, Maître de recherche.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CENOU)

- Monsieur Dramane **SAWADOGO**, **Mle 359 213 T**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS DE L'UNIVERSITE FAUSTIN SIE SIB

- Monsieur Sié **PALE**, **Mle 271 408 F**, Maître-assistant.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN (ATOS) DE L'UNIVERSITE FAUSTIN SIE SIB

- Monsieur Nongsida Hervé Rodolphe **SINARE**, **Mle 87 111 A**, Instituteur certifié.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE LA REGION DU DJÔRÔ**

- Monsieur Mwinguiré Constantin **PODA**, Mle 210 020 150 001,
Comptable.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETUDIANTS DE
L'UNIVERSITE FAUSTIN SIE SIB**

- Monsieur Modiempo Apollinaire Salvador **DIABO**, pour la durée de son
mandat de délégué général.

Le second décret nomme Monsieur Issa **TAPSOBA**, Mle 111 049 P,
Professeur titulaire, Président du Conseil d'administration de l'Université
Faustin Sié SIB (UF2S) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement,



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon